

## Notification des droits conformément à la FERPA

La loi fédérale du droit à l'éducation de la famille et la loi sur la protection des renseignements personnels (Family Educational Rights and Privacy Act - FERPA) accorde aux parents et aux élèves âgés de 18 ans ou plus (« élèves admissibles ») certains droits concernant les dossiers scolaires des élèves.

**(1) Le droit de vérifier et d'examiner** le dossier scolaire de l'élève dans les 45 jours après que le District of Columbia Public Schools (DCPS) a reçu une demande d'accès. Les parents ou les élèves admissibles doivent présenter au Directeur de l'école une demande écrite qui identifie le(s) dossier(s) scolaires qu'ils souhaitent consulter. Le Directeur de l'école ou tout autre représentant officiel de l'école prendra les dispositions nécessaires pour permettre l'accès et informer le parent ou l'élève admissible de l'heure et de l'endroit où le dossier scolaire pourra être consulté.

**(2) Le droit de demander une modification** du dossier scolaire de l'élève que le parent ou l'élève admissible pense inexact, trompeur ou autrement en violation des droits au respect de la vie privée de l'élève sous la FERPA. Les parents ou les élèves admissibles peuvent écrire au Directeur de l'école et identifier clairement la partie du dossier qu'ils souhaitent modifier. La FERPA autorise la divulgation sans consentement aux représentants officiels de l'école de la partie du dossier dans lequel un élève envisage de s'inscrire ou est déjà inscrit, lorsqu'une telle divulgation est nécessaire à l'inscription ou au transfert de l'élève. De plus, la FERPA autorise la divulgation sans consentement aux représentants officiels de l'école de la partie du dossier qui doit officiellement contenir

**(4) Le droit de refuser la divulgation de renseignements contenus dans l'annuaire**

**A Adresse actuelle de l'élève**

**C.** Numéro de téléphone de l'élève

**H.** Date et lieu de naissance de l'élève

**D.** Nom de l'école dans laquelle est inscrit l'élève

**I.** Noms des écoles dans lesquelles l'élève a précédemment été inscrit(e)

**E.** Participation dans des activités officiellement reconnues

**J.** Dates des participations dans des activités et des sports

Les parents ou l'élève admissible peuvent demander au DCPS de ne pas divulguer tout renseignement permettant de l'identifier ci-dessus (i) en remplissant le formulaire "Divulgation des renseignements sur l'élève contenus dans l'annuaire" qui est également disponible à [www.dcps.dc.gov/enroll](http://www.dcps.dc.gov/enroll) ou dans votre école).

**(5) Le droit de déposer une réclamation** auprès du Ministère de l'éducation américain (U.S. Department of Education) concernant des prétendus manquements du DCPS à se conformer aux exigences de la FERPA. Les nom et adresse du bureau qui administre la FERPA sont : Family Policy Compliance Office, U.S. Department of Education, 400 Maryland Ave. SW, Washington, DC 20202.